

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causam servitis hujus apostolica cathedra doctrinis innitit. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspicimus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quae ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
 (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	Trois mois	six mois	un an
	FRANCE, BELGIQUE	fr. 6	11	20
	ALLEMAGNE, AUTRICHE			
	ITALIE, ESPAGNE	10	19	36
	ANGLETERRE, HOLLANDE			
ÉTATS-UNIS				

Rédaction et Expédition
 BUREAUX : Grand'Rue, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

Nous avons l'honneur d'aviser Messieurs les abonnés de la LIBERTÉ que nous percevons le prix de leur abonnement pour 1884, le 20 janvier prochain, par remboursement postal. Nous les prions de faire bon accueil à la carte qui leur sera présentée. Les personnes qui se verraient dans l'impossibilité d'acquitter en ce moment le prix de leur abonnement voudront bien nous en avertir avant le 20, afin d'éviter des frais.

L'ADMINISTRATION.

BULLETIN POLITIQUE

La presse hongroise nous apporte ses appréciations sur le vote de la Chambre des Magnats qui a repoussé, pour la seconde fois, le projet autorisant les mariages entre juifs et chrétiens. La plupart des journaux de ce pays appartenant à des israélites, on peut deviner combien ce vote est blâmé en termes acerbes. Ce n'est pas que les juifs en général fussent pour le projet ; la plupart au contraire le voyaient avec défaveur ; mais les juifs cosmopolites et libres penseurs qui dirigent les journaux n'ont de commun que l'origine sémitique avec les populations israélites qui continuent à pratiquer la loi mosaïque.

Il y a un mois, la loi avait été rejetée par 109 voix contre 103, c'est-à-dire par 6 voix de majorité. Le parti catholique a amené, pour la seconde votation, 91 nouveaux magnats, tandis que le parti libéral ministériel, n'a pu s'en adjoindre que 88. La loi a été repoussée cette fois par 9 voix de majorité, 200 contre 191.

Des deux côtés, on a conduit sur le terrain de la lutte toutes les forces disponibles.

La Chambre des Magnats ayant refusé de se déjuger, M. Tisza, chef du cabinet hongrois, étudie les moyens de décimer les rangs des conservateurs, au moyen d'une prétendue réorganisation, qui aurait pour résultat d'éliminer de la haute Chambre les évêques titulaires (*in partibus*), les abbés des monastères, etc., tandis qu'on ferait entrer un certain nombre de pasteurs calvinistes.

— Dans ces derniers temps les deux partis qui se divisent l'Irlande, les nationalistes et les orangistes, ont multiplié leurs réunions, c'est-à-dire les occasions de conflit. Une de ces réunions devait avoir lieu

prochainement au Black-Lions, dans le comté de Caran. Une proclamation gouvernementale vient de l'interdire, par ce motif que le groupement simultané sur un seul point des deux associations ennemies ne manquerait pas de provoquer une effusion de sang.

— Le gouvernement prussien ne se laisse pas décourager par le peu de faveur que rencontrent ses projets en faveur de la classe ouvrière. Une circulaire ministérielle convoque le conseil d'économie publique pour le 22 janvier, dans le but de discuter les grandes lignes du projet de création d'une assurance générale des ouvriers contre les accidents. La circulaire rappelle que le Landtag a refusé d'allouer des indemnités de déplacement et de séance aux membres du conseil d'économie publique; elle exprime néanmoins la confiance que ceux-ci ne se laisseront pas détourner par cette question de rémunération, de prendre part à une réunion qui a pour but d'étudier les moyens d'améliorer la condition des classes les moins favorisées de la société.

M. Clerc et son tribunal jugés par le BIEN PUBLIC

Le parti des « modérés » se fait des principes d'après les besoins et les circonstances. Lorsqu'il avait le quasi monopole des emplois administratifs et judiciaires dans le canton de Fribourg, il avait de tout autres théories qu'en ce moment où les suffrages populaires l'ont rejeté dans l'opposition.

Aussi rien n'est curieux comme de juger les hommes et les choses du *Bien public* d'après les principes énoncés aujourd'hui dans ce journal. Nous avons déjà eu l'occasion de reproduire une charge à fond de train de la feuille « modérée » contre le régime de nos pénitenciers et contre les agissements des directeurs de ces établissements. Or, il se trouvait que les rédacteurs du *Bien public* avaient fait le procès tout simplement de leur propre père.

M. Clerc, co-intéressé à la publication du journal « modéré », a fait mieux encore. Il a, dans son propre journal, fait le procès de son propre passé. Ce curieux article se lit dans le *Bien public* du samedi 12 janvier. Il est intitulé : *les juges de parti*.

« S'il est, dit ce journal, s'il est une qualité indispensable à un juge, c'est l'im-

partialité. Or, cette impartialité est impossible chez les juges politiques, et le plus déplorable fléau qui puisse frapper un peuple civilisé est celui d'être doté de tribunaux inféodés à un parti.

Vous croyez cela ! Eh bien, alors, que devons-nous penser de la justice que M. Clerc a administrée pendant seize années comme président du Tribunal de la Sarine. Certes, M. Clerc était, dans toute l'acception du mot, un juge politique. Car qui plus que lui a été mêlé à nos luttes depuis 1866 ? Rédacteur d'un journal politique, il n'épargnait pas les coups d'estoc et de taille à tous ceux qui, radicaux ou veuillotins, le gênaient sur son chemin. Président du Comité électoral de la ville de Fribourg et du district de la Sarine, il avait certes une part importante et décisive dans toutes les luttes politiques. Chacun sait, du reste, que son tempérament ardent et passionné le poussait toujours en avant et ne lui permettait pas de rester calme et froid devant les obstacles et les résistances.

Faut-il conclure de là, avec le *Bien public*, que M. Clerc était un juge partial, un juge à qui « l'impartialité était impossible » ?

Vous parlez de « tribunaux inféodés à un parti ». Mais que devons-nous penser du tribunal de la Sarine, tel qu'il avait été formé par l'influence de M. le président Clerc ? Ce tribunal se composait, en 1881, de

- MM. Clerc, Cyprien, président ;
- Remy, Louis, d'Agry, vice-prés.;
- Gottreau, Charles, de Granges ;
- Berset, Pierre, à Autigny ;
- Guinchard, Henri, à Posieux.

En présence d'un tribunal ainsi composé, ah ! que le *Bien public* a bonne grâce d'écrire ce qui suit :

« Autrefois, nous ne savions pas ce que c'était chez nous que la politique en matière de fonctions judiciaires. Nos tribunaux étaient, en général, composés d'hommes de toutes nuances » (excepté cependant la nuance libertarde).

Quel tribunal plus d'une pièce y eut-il jamais que celui dont nous venons de donner la composition ? Alors donc, d'après le *Bien public*, un « honnête citoyen » ne devait pas « oser se présenter devant un tel tribunal, parce qu'il n'était pas de la couleur politique de ceux qui devraient

lui rendre justice. Alors il n'y avait plus de justice, et les citoyens se trouvaient à la merci du premier chicaneur venu qui se prévalait de ses soi-disant convictions politiques. »

Encore une fois, ce n'est pas la *Liberté* qui dit ces choses-là. Elles sont tirées textuellement du *Bien public*. C'est le journal des « modérés » qui traîne ainsi dans la boue ses amis politiques d'hier et d'aujourd'hui, des hommes qui ont siégé de nombreuses années et qui tous siègent encore au sein de nos tribunaux. C'est M. Clerc qui, par son journal et par ses presses, se donne publiquement la discipline devant le canton ébahi et consterné !

Quant à nous, à une époque où nos amis étaient soigneusement exclus de certains tribunaux, il ne nous est jamais arrivé de faire à un juge un grief de sa participation active à la vie politique. C'aurait été réclamer l'impossible dans nos petites républiques cantonales où la chose publique touche de si près chaque citoyen que personne ne peut et ne doit rester indifférent. Nous n'avons jamais posé en axiome que « l'impartialité est impossible » à un juge activement mêlé à la politique. Cet axiome est faux. L'impartialité ne relève pas du scepticisme, mais de la conscience et de l'honnêteté.

Ah ! il aurait fait beau énoncer cet axiome contre les « modérés » à l'époque où les « modérés » étaient tout dans certains tribunaux et menaient notre politique !

Serait-ce trop de demander au *Bien public* de se souvenir de ce qu'il approuvait hier afin de ne pas le blâmer aujourd'hui en des termes tels qu'ils constituent une calomnie non seulement contre nos amis et nos chefs, mais contre ses amis à lui, contre ses chefs, contre son collaborateur et son imprimeur ?

Nouvelles suisses

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

Berne, 14 janvier.

La session du Grand Conseil

Vous avez déjà annoncé que la prochaine session du Grand Conseil du canton de Berne s'ouvrira le 28 janvier.

Dernier courrier

Paris, 15 janvier.

L'arrogance du conseil municipal de Paris augmente dans de telles proportions que le gouvernement a pris la résolution de présenter un projet qui doit, selon lui supprimer, une des plus graves causes de conflit entre l'administration et les pouvoirs publics.

Il s'agit de rattacher au budget de l'Etat une partie des dépenses de la préfecture de police, de façon à enlever aux représentants de la ville de Paris l'occasion de se livrer à leurs violences habituelles quand la discussion du budget revient chaque année devant la municipalité.

Ne voit-on pas poindre autre chose que des luttes à coup de bulletins ? La Commune de Paris... mot de sinistre augure, et le *statu quo* n'est-il pas le calme avant l'orage.

Dépêches télégraphiques

Berlin, 16 janvier.

Dans la Chambre des députés, la nouvelle circule que le conseil des ministres a décidé en principe de rappeler de l'exil Mgr l'évêque de Münster.

Ordre a été donné dans divers diocèses de rendre aux curés les traitements de l'Etat. Dans le diocèse de Trèves, un grand nombre de prêtres qui tombaient sous le coup des lois de mai ont reçu l'autorisation d'exercer le ministère en toute liberté.

Madrid, 16 janvier.

On commente beaucoup ici le discours de M. Castelar, chef du parti républicain, qui a menacé hier la Chambre des députés d'une explosion imminente de la République, si la monarchie refuse d'aller à gauche.

Rome, 15 janvier.

On mande de Falconara (Marche) que le second groupe de « pèlerins » de la province de Forli est parti de Savignano

au milieu des sifflets et des huées. Les autres gares étaient occupées militairement. A Césène, on a jeté des pierres contre le train.

Paris, 15 janvier.

Quatre personnes ont été arrêtées à propos de la petite manifestation qui a eu lieu à la gare d'Orléans au moment du départ du comte de Paris pour l'Espagne. Elles passeront demain en police correctionnelle.

Vienne, 15 janvier.

On affirme ici que des dépêches de Russie qui seraient tenues secrètes donneraient de très mauvaises nouvelles de la santé du czar, dont la blessure, reçue en de mystérieuses circonstances, aurait un caractère alarmant.

Pesth, 15 janvier.

La victoire remportée par le parti catholique hongrois à la Chambre des Magnats a rempli d'une joie indescriptible le peuple de la Hongrie. La Chambre a reçu 1500 adresses d'adhésion, signées par un million de citoyens.

C'est le cardinal primat de Hongrie qui a ouvert la discussion contre la loi sur le mariage entre juifs et chrétiens. Trois cardinaux, trente-neuf évêques et prélats, cent cinquante-neuf Magnats ont voté avec le primat contre l'impie projet.

Rome, 15 janvier.

S. Em. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, a quitté Rome hier, après avoir eu plusieurs audiences du Souverain-Pontife.

Mgr Lancia-Brolo, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Palerme, sera préconisé, dans le prochain consistoire, à l'archevêché de Monreale.

Tours, 15 janvier.

Aujourd'hui, au service solennel de quarantaine célébré pour l'âme de Monseigneur l'Archevêque de Tours, Mgr Freppel a prononcé l'oraison funèbre du vénéré défunt.

Cet admirable discours contient en même temps de hautes leçons à l'adresse de ceux qui, par une politique impie, voudraient décatoliser la France. Quatre évêques étaient présents.

Parmi les tractanda figure en première ligne le budget pour l'année 1884, qui boucle par un déficit très considérable, malgré tous les remaniements que lui a fait subir le conseil d'Etat. Ce résultat est d'autant moins rassurant que le compte d'Etat de l'année qui vient de finir donnera, paraît-il, un déficit très important, malgré les droits énormes prélevés par le trésor public sur un certain nombre de riches successions.

Le Grand Conseil devra s'occuper en outre: a) D'un projet de loi portant révision de l'article 3 de la loi sur la fabrication de l'eau-de-vie et de l'esprit de vin.

Je n'attends à vrai dire pas grand effet des mesures que l'on dit vouloir prendre pour combattre le fléau du schnaps. Pourquoi? C'est tout simplement parce qu'un grand nombre de députés sont ou fabricants d'eau-de-vie de pommes de terres ou intéressés d'une manière quelconque dans la distillation de ce produit. On aura beau réviser la loi; les gros bonnets de village sauront toujours sauvegarder leurs intérêts.

b) Requête des aubergistes du canton, tendant à la réduction du prix de leurs patentes. Messieurs les aubergistes oublient sans doute qu'il faut de l'argent et beaucoup d'argent pour entretenir l'armée des bureaucrates.

c) Requête des créanciers de la Caisse d'épargne de Cerlier (Neuveville). Vous savez de quoi il s'agit. Les créanciers qui ont fait des dépôts à la Caisse d'épargne de Cerlier ont sans doute raison de ne pas vouloir perdre le fruit de leur travail et de leurs économies. Par malheur, si l'on accueillait leur requête, on poserait un précédent qui pourrait mener loin. On verrait arriver aussi une requête des créanciers du Comptoir d'escompte, victimes des tripotages et des spéculations des directeurs de cet établissement, qui a réussi à compromettre jusqu'à la Banque cantonale, et pour des sommes considérables.

d) Requête de l'hospice de la Grube, tendant à obtenir remise de l'impôt à payer pour des successions.

Voilà une requête qui devrait être prise en considération. Dans un canton qui jette des centaines de mille francs par les fenêtres pour soutenir le Kulturkampf, le fisc commence donc par prélever la dime et au-delà sur les aumônes que de braves gens font par testament pour soutenir les pauvres et les malades.

L'hospice de la Grube est un établissement éminemment bienfaisant, qui reçoit les enfants pauvres, les orphelins sans ressources, les instruit, les élève et les rend à la société ainsi formés pour être des citoyens utiles. Cet hospice a hérité de la plus grande partie de la fortune d'une demoiselle Bilzius, renommée par ses largesses charitables, qui est morte il y a quelques années. Le trésor public revendique pour sa part le 10 0/0 de cette succession, et refuse d'écouter toutes les réclamations qui lui sont faites pour obtenir la remise de ce droit.

Ainsi voilà un canton qui, par sot orgueil ou par fanatisme, entretient une faculté vieille-catholique de tous points inutile, et qui ne peut pas faire remise du droit dû par un établissement de charité pour une succession destinée à l'éducation des orphelins!

Je crois savoir qu'on agit autrement dans le canton de Fribourg. Les legs en faveur des établissements charitables y sont d'une manière générale affranchis du droit sur les successions, et cependant, comme le disait naguère la Liberté, l'impôt foncier a pu être diminué deux fois en dix ans par votre gouvernement tant calomnié en Suisse par des journaux qui ne veulent écouter que les

contes bleus du Bien public ou par des hommes d'Etats qui, comme M. de Steiger, viennent s'instruire dans les banquettes du cercle de l'Union de ce qu'il faut penser du système dominant actuellement dans le canton de Fribourg.

Le subsidé aux villes garanties

Berne, 15 janvier.

Le Conseil fédéral a pris aujourd'hui l'arrêté suivant, en exécution du décret des Chambres fédérales mettant une somme de 2,415,000 fr. à titre de prêt à la disposition des villes garanties de la Nationalbahn:

1. Déduction faite des prestations de la commune de Winterthur (230,000 fr.), du canton d'Argovie (550,000 fr.), et des communes bourgeoises de Baden, de Lenzbourg et de Zolingue (2,500,000 fr.), pour satisfaire les créanciers de l'emprunt de 9 millions de la Nationalbahn, la commune politique de Winterthur est tenue à fournir un tiers du solde de la dette, tandis que les trois villes argoviennes auront à fournir les deux tiers de cette somme.

Par contre, le canton de Zurich recevra 1/3 du prêt fédéral (805,000 fr.) et le canton d'Argovie les 2/3 (1,610,000 francs).

2. Cet arrêté du Conseil fédéral est communiqué par écrit aux gouvernements des cantons de Zurich et d'Argovie, afin de le porter à la connaissance des communes intéressées.

C'est là probablement un coup d'épée dans l'eau, car ce que la conférence des deux représentants des gouvernements zuricois et argovie n'a pu obtenir, le Conseil fédéral ne l'obtiendra pas non plus. La Neue Zürcher Zeitung de ce jour nous apprend, par dépêche télégraphique, que dans la ville de Winterthur tous les partis politiques sont d'accord pour repousser toute répartition des dettes qui les chargerait de plus de 600,000 francs. Ainsi la ville de Winterthur déclinera l'honneur de payer 805,000 francs, comme le peuple argovien fait mine de ne pas vouloir accepter l'aumône fédérale de 1,610,000 francs, aumône que le canton d'Argovie n'a jamais demandée!

Le Conseil fédéral a en outre fait un certain nombre de nominations dans l'état-major des troupes d'administration. Voici le total des grades ainsi que les noms qui intéressent la Suisse romande:

2 lieutenants-colonels.
1 major.
13 capitaines (MM. Jullien, Alexandre, à Genève; Monachon, François, à Wufflens la ville, Bächler, Charles, à Morat, et Isoz, François, à Lausanne).

30 premiers-lieutenants (MM. Mermod, François, à Grandson; Fasel, Raphaël, à Fribourg; Klenk, Auguste, à Genève; Fauquez, Aloïse, à Lausanne; Glardon, Jules, à Lausanne; Isoz, Emile, à Neuchâtel; Schaub, Auguste, au Sentier; Gentil, Jules, à Lovattens; Sacc, Henri, à Colombier; Augsburg, Samuel, à Yverdon; Rossire, Georges, à Genève, et Stoffel, César, à Bollzone).

EVÈCHÉS. — Un télégraphie de Berne au Vaierland:

« Le Conseil fédéral a arrêté aujourd'hui le texte de sa réponse au gouvernement tessinois. Il maintient la condition que la question diocésaine tessinoise soit traitée simultanément avec celle du diocèse de Bâle. Toutefois le Conseil fédéral ne peut prendre aucune décision, avant que les cantons diocésains soient tombés d'accord entre eux. Il engage dès lors les Tessinois à la patience et exprime l'espoir que toutes les difficultés seront bientôt levées. »

Berne

Nous vivons, dit le correspondant bernois du Nouvelliste, dans le petit état de siège en ce qui concerne les chiens. Depuis le mois de septembre les muselières sont prescrites; malgré cela, on apprend que divers chiens hydrophobes ont été vus errant dans la banlieue, une nouvelle prescription prolonge de six semaines le ban sur les chiens. Un de ces animaux malades, paraît-il, erré dans les environs de Berne, ce qui effraie les parents qui envoient leurs enfants à l'école. A l'école vétérinaire un grand nombre de chiens sont en quarantaine, les propriétaires, qui sont las de payer, autorisent de temps à autre quelque exécution.

Lucerne

Les agissements des vieux-catholiques lucernois ont déterminé les autorités ecclésiastiques de la ville de Lucerne à prémunir les fidèles contre les tentatives de propagande schismatique. Une exhortation, signée de M. Tanner, R^{me} Prévôt de la collégiale, M. Winkler, commissaire épiscopal, et M. Schürch, curé de la paroisse, a été adressée aux catholiques. Nous y lisons, entre autres choses, ce qui suit:

« Regardez autour de vous: partout le mouvement des vieux-catholiques est en décadence. Partout, instruit par les tristes expériences d'une lutte de 10 ans, on cherche à guérir les blessures que cette malheureuse guerre a causées à l'Etat et à l'Eglise; partout il est question de rendre à l'Eglise la paix et les droits qu'on lui a ravés. Le Pape actuellement régnant met à profit ce retour à de meilleurs sentiments en s'efforçant par des mesures d'extrême douceur et pleines de sagesse à faire partout la paix et à rétablir une tranquillité et un ordre également salutaires pour l'Eglise et pour l'Etat... »

« Et maintenant nous, nous seuls, verrions éclater la guerre religieuse dans notre paroisse! Nous inaugurerions une ère de combat, alors que tout soupire après la paix religieuse, après le repos et la réconciliation! Non, chers catholiques de Lucerne, nous ne le voulons pas; demeurons donc fermes dans nos traditions religieuses; gardons notre fidélité à la sainte Eglise; restons unis au Souverain-Pontife et à l'épiscopat de l'univers catholique. »

Un correspondant fait à ce propos une remarque spirituelle: « Les radicaux lucernois, dit-il, se sont subitement épris du vieux-catholicisme, après que partout ailleurs on en est dégoûté. Ils ressemblent à ces septuagénaires qui aspirent soudain à prendre femme. » — « On fait des folies à tout âge. »

Uri

Le conseil cantonal d'Uri, dans le but de réagir contre le vagabondage, a réinstitué les baillis d'autrefois chargés de la police des villages. Chaque commune recevra un subsidé de cent francs pour le traitement de son garde ou chasseur local.

Schwyz

Suivant décision récente du conseil cantonal, la commune d'Iberg a été divisée en deux parties en matière électorale. L'une de ces parties, Iberg-le-bas, formera un arrondissement électoral séparé, tandis que l'autre, Iberg-le-haut, restera réunie à l'arrondissement de Schwyz.

Ce même conseil a introduit dans la nouvelle loi sur l'impôt une disposition par laquelle, à l'avenir, les biens-fonds (situés sur le territoire cantonal) des propriétaires non domiciliés dans le canton seront aussi soumis à l'impôt.

Bâle-Ville

M. Burchard-Merian, professeur à Bâle, demande que le Conseil fédéral prenne l'initiative d'une conférence de techniciens qui s'occuperait de la question des sifflets de locomotive, qu'il faudrait, dans l'intérêt de l'ouïe, baisser le plus possible comme ton.

Soleure

Le gouvernement de Soleure se trouve en présence d'un nouvel ennemi, qu'il a longtemps favorisé et exploité. Cet ennemi, d'abord peu organisé, prend de plus en plus corps et vie. Il s'agit du « parti ouvrier » qui s'est constitué dernièrement et qui déjà a tenu des assemblées dans les divers districts.

L'activité que déploie ce parti, principalement dans les questions sociales, commence à inquiéter fort les seigneurs radicaux qui règnent à Soleure, mais, avec l'habileté qu'on leur connaît, ils travaillent à dissoudre le nouvel adversaire, comme ils ont dissous l'opposition catholique, c'est-à-dire en le trouvant et en faisant des diversions à droite et à gauche.

Le « parti ouvrier » avait convoqué une réunion générale à Otten, dimanche dernier. L'assistance s'est trouvée fort nombreuse; le programme affiché était celui-ci: Simplification administrative, représentation proportionnelle, élection du conseil d'Etat par le peuple, élaboration d'une loi cantonale sur l'industrie, sévère application de la loi contre les usuriers, etc.

Chose étrange! les principaux orateurs qui étaient attendus n'ont pas paru; l'assemblée n'a pu dès lors aboutir à aucune résolution pratique, et s'est dispersé sans avoir rien fait.

Argovie

On a calculé que de 1870 à 1883, le peuple argovien a rejeté 25 lois qu'on lui proposait et en a accepté 21.

On voit que dans ce pays d'exubérance législative le referendum a du bon. 46 lois en 13 ans!

Valais

Il résulte de deux conventions signées entre les cantons de Valais et de Vaud que le poids maximum des charges admises à passer sur les ponts entre la porte de Sion et Chessel et entre Gollombey et Triphon sont fixés à 5000 kilogrammes.

Cette limite de charge correspond dans la règle, à celle d'un char de matériaux ou de marchandises, attelé de deux colliers, soit à un chargement de 1300 décimètres cubes de granit ou de marbre.

Il ne sera admis qu'une seule voiture à la fois, quelle qu'en soit la nature ou la charge. Les voitures admises sur le pont ne devront le parcourir qu'à l'allure du pas.

Neuchâtel

Le nombre voulu d'abonnés a été trouvé au Locle pour l'établissement d'un réseau téléphonique, qui sera relié avec celui de Chaux-de-Fonds; donc d'ici à peu de temps les deux centres industriels pourront profiter de ce moyen perfectionné de communication.

**

Une réunion de saluistes a été tenue au soir de la semaine passée à Serrières, dit la Suisse libérale. Les membres de la réunion ont été, à leur sortie, assaillis à coups de pierres, et une jeune fille, Mlle Wyss, sœur du soldat de l'Armée morte à Genève l'automne dernier, a reçu une pierre dans l'œil. La blessure serait grave et on croit que l'œil sera perdu.

Elisade Montfort

Par J.-M. VILLEFRANCHE

(Suite)

II

LA FUIE

Lorsque sonnèrent deux heures, je n'eus pas la peine de me rhabiller, ne m'étant pas mise au lit; je fis un tout petit paquet de vêtements et y joignis une statuette de la sainte Vierge que j'avais sur une petite table et devant laquelle je récitais mes prières tous les soirs; cette statuette, la voici, elle ne pas plus quittée. Je la baisai cent fois et l'arrosai de mes larmes. Bien qu'à partir de ce moment je me visse indigne de la protection de la Vierge immaculée, instinctivement je me sentais que j'en allais avoir plus besoin que jamais, et que la route où je m'engageais allait m'ouvrir une série de malheurs parmi lesquels je n'aurais peut-être plus d'autre appui que le sien.

Le silence était complet autour de moi. Mon institutrice dormait paisiblement dans la pièce contiguë à la mienne; j'écoutais, et mon imagination s'exaltait terriblement dans cette solitude universelle... Soudain, la cloche de l'horloge du château se met en mouvement et frappa trois coups. Mon Dieu, comme chacun de ses battements me retentissait jusqu'au fond de l'âme! J'ouvris la fenêtre: Frédéric attendait au-dessous; il me lança une corde que j'attachai suivant ses indications. Un léger bruit que je crus entendre dans la chambre de mon institutrice suspendit un instant mon coupable travail et les battements de mon cœur... Mais je m'étais assurément trompée; je n'en saurais douter, quand j'y réfléchis maintenant à tête reposée. J'achevais mes préparatifs et descendis assez lestement. Ah! Madeleine, ah! mon brave Antoine, si Dieu m'a punie après cela, comment pourrais-je me plaindre de la rigueur du châtiement?

III

UN BON CURÉ

A cet endroit de son récit, Elisa se cacha la tête dans ses mains et fut obligée de s'interrompre. L'émotion, et sans doute aussi la durée du temps pendant lequel elle venait de parler l'avaient mise complètement hors d'haleine. — Souffrez, dit-elle que je me repose un peu. Vous le voyez, mes amis, je ne suis pas forte. Que la sainte volonté de Dieu s'accomplisse!

Madeline et son mari, qui avaient prêté à cette triste histoire la plus vive attention, étaient visi-

blement émus, eux aussi. Les témoignages de leur compassion contribuèrent à rendre le calme à la narratrice.

La charitable jardinière se leva, rapprocha les tisons dans l'âtre, et souleva le couvercle de la marmite qui bouillait à côté, remplit une tasse de bouillon bien chaud et d'un parfum tout à fait séduisant qu'elle présenta à son ancienne maîtresse.

Elisa prit la tasse et but lentement, sans rien dire et comme pensant à autre chose. Elle reprit ensuite, après un assez long intervalle:

« O mes amis, vous avez pu me considérer jadis comme votre protectrice, mais c'est vous qui êtes mes bienfaiteurs. Hélas! je ne puis rien désormais pour vous, que de vous recommander au SEIGNEUR dans mes prières... Et je le ferai; c'est assez d'avoir éteint une foi!... »

Elle se tut de nouveau, comme écablée du poids de ses douloureux souvenirs. Les auditeurs n'osaient troubler ce religieux silence.

Mais lorsqu'elle eut reconstruit un peu de tranquillité, et que la chaleur reconfortante du bouillon commença à produire son effet, elle fit signe qu'elle se sentait la force de continuer et reprit en ces termes:

« Dès que je fus à terre, Frédéric, la vieille Marthe et son fils Ubald s'empressèrent autour de moi. Semblable compagnie, vous le comprenez, n'était point faite pour me rendre l'assurance. Vous avez sans aucun doute entendu raconter d'Ubald et de Marthe bien des choses que je savais aussi et qui, dans ce funeste moment, me firent frissonner. J'ouvris la bouche pour leur demander où ils me conduisaient; mais un signe

de Frédéric, un signe impérieux et qui me bouleversa, tant je m'attendais peu à le voir me commander de la sorte, m'imposa silence; je le suivis comme une victime apeurée.

C'était la première fois que je quittais la demeure paternelle, et je la quittais de nuit, et à la merci d'un homme qui m'avait juré de m'aider, et de m'épouser, mais que je connaissais peu, trop peu; cette réflexion me vint tout d'un coup. Serait-il fidèle à ses engagements? Je refoulai éperdument, comme injurieuse à lui et à moi, toute incertitude à cet égard, et cette sécurité seule fut le soutien de mon courage contre le frayeur et les remords.

Mais en attendant, où allons-nous? Qui hériterait notre union? Au moyen de quelles ressources Frédéric pauvre comme il était, pourvoierait-il aux besoins d'une famille? Ces questions qui jusqu'alors ne s'étaient jamais présentées à mon esprit y affluèrent confusément et avec précipitation. A cela s'ajoutait la terreur que mon père, en s'apercevant de ma fuite, ne se mit à nous poursuivre. Que serions-nous devenus mon ravisseur et moi, s'il nous eût rattrapés dans le premier emportement de sa fureur?

Le ciel était froid et clair, si ce n'est que des nuages clairsemés, mais épais et noirs, poussaient par le vent du Nord, voilaient de temps à autre le disque brillant de la lune et nous plongeaient dans des alternatives de ténèbres et de pleine lumière.

(A suivre)

M. Philippe Suchard, le fondateur de la fabrique de chocolat de Serrières, est mort lundi soir, à l'âge de 83 ans.

Genève

Le Conseil administratif a entendu un rapport sur la crémation. L'édilité paraît en principe favorable à cette innovation. On croit qu'un four crématoire sera installé au cimetière de Saint-Georges; la crémation serait, en tout cas, facultative. Il ne manquerait plus que de la rendre obligatoire.

MM. Rutishauser et le Gointe, membres du Conseil administratif, sont partis dimanche pour aller à Lyon, Paris, Bruxelles et Londres étudier les écoles professionnelles et les musées industriels de ces villes.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre parlementaire

(Correspondance particulière de la Liberté.)
Paris, 14 janvier.

Quelques novellistes expriment l'opinion qu'une majorité est d'ores et déjà acquise, dans le Sénat, au projet de révision constitutionnelle. Cette assertion nous paraît être très hasardeuse.

Du discours prononcé récemment par M. Le Royer, et du langage tenu par le *Journal des Débats* organe de M. Léon Say, il résulte qu'une importante fraction de la gauche sénatoriale est en principe hostile à tout projet de révision. « La révision de 1884 sera dirigée contre le Sénat. » Cette parole du *Journal des Débats* exprime dans un laconisme saisissant les préoccupations et les dispositions de l'assemblée du Luxembourg.

Ajoutons que les déclarations des feuilles opportunistes ne sont pas précisément de nature à susciter, au sein de la chambre haute, le moindre enthousiasme révisionniste. La *République française* n'annonçait-elle pas naguère que « si le congrès se réunissait, il faudrait profiter de l'occasion pour retoucher d'autres articles encore de la loi constitutionnelle ». Et, hier, M. Ranc n'a-t-il pas proclamé par anticipation la déchéance de tous les sénateurs actuels, en indiquant qu'au suffrage à deux degrés il fallait substituer l'élection par le suffrage universel.

Certes, voilà bien des manifestations peu faites pour vaincre les répugnances sénatoriales. Et le Sénat ferait preuve d'une singulière naïveté s'il se montrait impatient d'exposer non seulement son autorité mais encore son existence dans un traquenard que les opportunistes ne prennent même pas la peine de dissimuler.

Du reste, ces derniers s'attendent si bien à un échec, qu'ils proposent de rayer du programme de la révision la question de la substitution du scrutin de liste au scrutin uninominal.

Le scrutin de liste, voilà leur grand cheval de bataille; et ils ne se soucient guère de le lancer à travers les périls de la campagne révisionniste pour le conduire à la défaite. Aussi demandent-ils qu'on statue par une loi spéciale sur une proposition de modification du mode de recrutement sénatorial. Ce seul fait suffit à démontrer le peu de confiance des révisionnistes dans le concours de la Chambre haute.

Assurément les opinions du Sénat sont loin d'être immuables. Une longue expérience en fait foi. Mais, sans rien préjuger de ses résolutions futures, je puis vous assurer qu'à l'heure actuelle la révision constitutionnelle ne dispose pas d'une majorité au palais du Luxembourg.

M. le vicomte Desson de Saint-Aignan a ouvert aujourd'hui, par un excellent discours, la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux principales mines. Tout en admettant le principe qui a présidé à l'élaboration du projet, notre honorable ami a formulé de judicieuses critiques qu'un instant plus tard M. Léon Renault n'a fait que répéter. Le discours du député royaliste a produit une vive impression et je ne serais pas surpris de le voir exercer une salutaire influence sur les décisions de la Chambre.

France

Les obsèques de Mgr Nogret, ancien évêque de Saint-Claude, ont été célébrées à Poligny, au milieu d'un immense concours de prêtres et de fidèles.

Toutes les congrégations religieuses du diocèse étaient représentées; les cordons du poêle étaient tenus par MM. le colonel Grillet, Charles Baille, magistrat révoqué; le docteur Guillaumot et M. Sauvageot. Le maire de Poligny, qui avait jugé à propos de ne pas assister à la cérémonie, avait interdit à la musique du Cercle catholique de jouer sur la voie publique.

La cérémonie était présidée par Sa Grandeur Mgr Marpot, évêque de Saint-Claude. Les cinq absoutes ont été données par le curé doyen d'âge du diocèse, M. Pérad

et Gréa, vicaires généraux, le curé de Poligny et Monseigneur l'évêque de Saint-Claude.

A deux heures, le cortège se reformait pour reconduire le corps à la gare, d'où il doit être dirigé sur Saint-Claude, lieu de la sépulture définitive.

Lundi, a été célébré à Saint-Claude un service solennel, présidé par S. Em. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, et auquel ont assisté plusieurs évêques. C'est Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et Genève, qui a prononcé l'oraison funèbre.

Les obsèques du R. P. Marie-Théodore Ratisbonne ont eu lieu lundi matin, à dix heures, en l'église Notre-Dame des Champs, à Paris.

Une foule énorme s'était rendue dans la paroisse du saint religieux pour lui rendre un dernier hommage.

La grand-messe, chantée par la maîtrise de Notre-Dame des Champs, a été célébrée par M. l'abbé Cognat, curé de cette paroisse.

L'absoute a été donnée par Mgr d'Hulst, vicaire général.

Après l'office, le corps a été placé dans un fourgon pour être transporté jusqu'à Grandbourg (Seine-et-Oise), où doit avoir lieu l'inhumation.

Russie

Soudeikin, le chef de la police tué par les terroristes, a trouvé un successeur. Un agent secret fort expérimenté et grand connaisseur de la formidable organisation révolutionnaire répandue dans toute la Russie, même dans les provinces les plus éloignées, vient d'être nommé à ce poste.

Cet agent s'appelle Alexeï Kouraschoff; il est attaché à la gendarmerie de l'arrondissement de Moscou.

La police a déployé une activité exceptionnelle pour s'emparer des assassins.

Bien des arrestations ont été opérées et quelques individus en route pour l'étranger ont dû interrompre leur voyage et retourner à Saint-Petersbourg, sur l'invitation des agents secrets qui attendaient leur arrivée à une station près de la frontière allemande.

A Saint-Petersbourg, à Moscou, ainsi que dans plusieurs grandes villes du sud, des perquisitions domiciliaires en masse ont été faites à la suite de l'assassinat; plusieurs morts subites parmi la jeunesse des universités sont rattachées à ces descentes de police.

Quant au nouveau chef de la police politique secrète, il est déjà condamné par les terroristes, il y a plus de deux mois; ce n'est qu'à grand-peine qu'il a échappé aux pièges qui lui ont été tendus par ces ennemis implacables.

Le tribunal militaire de St-Petersbourg a prononcé son jugement mardi matin dans l'affaire Rossitzky.

Rossitzky a été condamné à seize mois de détention dans une forteresse, Taboune à huit mois de la même peine, et Dombrowsky à un mois d'arrêt. En outre, tous trois ainsi que Statanovich et Piattowsky ont été condamnés à l'exclusion du service militaire et à la perte de divers droits civiques; Jewnerwicz a été acquitté.

Ces condamnations ont été motivées essentiellement par des négligences dans le service, d'abus de pouvoir et des rapports sciemment inexacts.

Egypte et Soudan

On assure que le cabinet égyptien, d'accord avec le gouvernement anglais, a décidé de conserver Khartoum.

Le *Times* dit que les tribus sur les rives du Nil bleu sont favorables au Mahdi.

30,000 insurgés occupent Halifeh sur le Nil blanc.

Le *Standard* dit que le cheick des Senoussis de la Tripolitaine est parti pour rejoindre le Mahdi.

Le CAIRE, 15 janvier.

Le syndicat pour la protection des intérêts commerciaux des Européens dans le Soudan s'est constitué. Ce syndicat adressera au khédive et aux consuls généraux une pétition protestant contre l'abandon du Soudan, dont l'importation annuelle s'élève à deux millions de livres sterling, tandis que l'exportation dépasse onze millions; les chrétiens y sont au nombre de 15,000, les Egyptiens au nombre de 40,000; les propriétés des Européens sont très importantes; mille maisons de commerce appartenant à des Européens et 3000 appartenant à des Egyptiens, un stock de marchandises valant 500,000 livres sterling sont en souffrance au Caire et à Souakim.

CANTON DE FRIBOURG

Le cardinal Caverot à Fribourg

Voilà la bonne nouvelle qui circule dans la catholique cité à Fribourg. D'aucuns croient qu'une manifestation n'entre pas dans les intentions de S. G. Mgr Mermillod, à qui nous devons cette nouvelle bénédiction. Mais il ne dépendra de personne qu'à l'arrivée d'un prince de l'Eglise à Fribourg nos âmes ne tressaillent d'allégresse, que nos mains n'applaudissent, que nos cœurs ne s'ouvrent à deux battants.

Apparemment, parmi les manifestations que l'on regretterait de voir se produire, ce n'est point, certes, la joie de la cité accourant au devant d'un prince de la sainte Eglise, le saluant, l'acclamant depuis la gare à l'évêché, au milieu des sons joyeux des fanfares, avec les hymnes du clergé: *Benedictus qui venit in nomine Domini*, et les chants patriotiques de la cité.

Qui pourrait trouver à redire, si la cité entière se porte à la gare, si les petits enfants de nos écoles viennent se jeter sur le passage du vénérable et illustre vieillard revêtu de la pourpre romaine, de la dignité la plus auguste qu'il y ait sur la terre après la Papauté, le cardinalat: *sicut per cardinem voluit ostium domus*, dit le pape Eugène IV, *ita super hos (cardinales) sedes apostolica totius Ecclesie ostium quiescit et susten datur*.

Et ce prince de l'Eglise, couvert de cette pourpre qui est le symbole d'une autre pourpre plus vermeille encore, est en même temps à la tête de l'illustre et antique Eglise de Lyon, la primatiale des Gaules, du vieux et catholique Lyon, qui garde, en dépit de la Révolution, la foi des anciens jours, l'héritage impérissable de saint Pothin, du grand Irénée, disciple de saint Polycarpe qui le fut de saint Jean, l'apôtre de Jésus-Christ.

Qui pourra trouver mauvais que ces enfants, par centaines, encombrant le passage et arrêtent la voiture... afin que la foule accourue reçoive à son aise la bénédiction du saint vieillard, du cardinal de Lyon, du primat des Gaules?

Les sociétés chrétiennes accourent à leur tour: membres de Saint-Vincent de Paul, congrégation du B. P. Canisius, élèves du Collège, magistrats et prêtres, ouvriers et industriels, négociants et rentiers, riches et pauvres, tous viennent se presser autour du vieillard vénéré qui porte avec tant d'amour, de force et de suavité, en ces jours de tristesses si profondes, de persécutions si audacieuses, le fardeau du primat de l'Eglise des Gaules.

Puisse S. Em. le cardinal Caverot être consolé dans cette catholique cité, et la réception qui lui prépare Fribourg sera bénie de Dieu.

Une conférence sur l'histoire du canton de Fribourg.

M. Schaller, directeur de l'instruction publique, désireux d'inculquer aux futurs instituteurs des sentiments raisonnés d'attachement à leur canton et à la Suisse, a profité d'une visite à l'Ecole normale d'Hauterive pour donner aux étudiants une conférence sur l'histoire politique du canton de Fribourg. Cette conférence, éminemment patriotique, complétait celle qui avait été donnée, il y a un an, devant le même auditoire, par M. Schaller, sur l'action de la Providence dans l'histoire de la Suisse.

M. le directeur de l'instruction publique s'est attaché tout d'abord à faire ressortir les fruits que le corps enseignant peut retirer d'une étude particulière de l'histoire de la formation et du développement de notre canton. La République de Fribourg est née et a grandi dans des circonstances difficiles et, grâce à la protection divine qui l'a constamment soutenue. C'est à la Providence, ainsi qu'à l'héroïsme et aux vertus de nos ancêtres, que nous devons d'avoir acquis et conservé notre indépendance.

Aux temps de l'effondrement de l'Empire romain, notre pays tomba au pouvoir des Burgondes, qui, à la différence des autres envahisseurs, venaient du consentement d'Aétius, et s'installèrent d'une manière toute pacifique, en prenant l'engagement de défendre la contrée contre les invasions des Barbares venus de la Germanie. Dans ce but, les Burgondes établirent des châteaux-forts et leurs chefs leur distribuèrent une partie des terres.

Charlemagne vint à la fin du VIII^e siècle et étendit son Empire sur l'Helvétie et sur une partie de la Germanie. Mais ses successeurs n'avaient pas les mains assez fortes pour porter cet héritage. L'Empire s'émietta; les seigneurs s'émancipèrent et formèrent une multitude de petites souverainetés féodales constamment en guerre les unes avec les autres. Les serfs, victimes de ces luttes incessantes, étaient obligés de s'enfermer dans le château-fort de leur

seigneur, et quand ils en sortaient, ils trouvaient leurs chaumières incendiées et leurs champs dévastés. Aussi le pays s'était peu à peu dépeuplé.

Vers la fin du IX^e siècle, Rodolphe de Strättlingen constitua le second royaume de Bourgogne en groupant les seigneurs féodaux. Mais il fallait aussi repeupler le pays. L'Uechtland en particulier était à peu près inhabité en dehors de ses nombreux châteaux-forts. Pour attirer des colons, on partagea les terres de la manière suivante: une part aux seigneurs; une part à l'ensemble d'une communauté, et c'est de cette époque que datent la plupart de nos plus riches communes; la troisième part aux serfs qui reçurent les terres gratuitement, sauf le paiement de la dime et l'acquiescement des droits féodaux.

Les seigneurs à cette époque avaient tous les pouvoirs de ce que nous appelons aujourd'hui l'Etat; ils faisaient face aux charges militaires, à l'administration de la justice et à l'administration proprement dite. Les prestations et redevances féodales qu'ils retiraient tenaient lieu de l'impôt que nous payons de nos jours.

Les principaux seigneurs qui avaient des châteaux et des propriétés dans ce qui forme aujourd'hui le canton de Fribourg étaient les comtes de Thierstein, d'Estavayer, de Montagny, les seigneurs de Glâne, la maison de Neuchâtel, les comtes de Gruyère, les châtellains de Maggenberg, de Vivy, d'Englisberg, de Duing, de Treyvaux, etc.; venait ensuite d'autres chefs féodaux appelés Miles et qui avaient aussi une juridiction, par exemple, ceux de Prez, de Corpataux, etc.

L'époque dont nous parlons est signalée par la lutte de deux races qui se disputaient notre territoire, c'est la race germanique, qui s'était avancée jusqu'à la Sarine et jusqu'à Morat, et la race romande. Celle-ci comprenait les anciens Celtes et Romains, avec lesquels les Burgondes s'étaient mélangés et fondus. Leur langue était le patois, qui remonte bien plus haut que le français et qui est encore parlé dans nos campagnes.

Les Allemands cherchaient à poursuivre leurs guerres d'invasion, et les populations établies dans la partie romande du pays tenaient à garder leurs terres et leur indépendance. De là des luttes sans fin, de là la construction de très nombreux châteaux forts sur les deux rives de la Sarine, châteaux qui se faisaient front le plus souvent; ceux de la rive gauche appartenant aux Allemands, et ceux de la rive droite aux seigneurs burgondes.

Nous mentionnerons ceux de Laupen, de Vivy, de Duing, d'Englisberg, de Câtly, de Fribourg, de Haggenberg, de Marly, d'Arconciel, d'Illens, de La Roche, de Hauteville, de Corbières, d'Everdes, de Pont, etc.

(A suivre.)

La foire du 14 à Fribourg a été excellente pour l'agriculteur. Beaucoup de bétail a été amené et s'est vendu à des prix sensiblement supérieurs à ceux de la dernière foire. Les prix minimum flottaient entre 4 et 500 fr.

VARIÉTÉS

Histoire d'une chaufferette

Le train roulait monotone à travers ces landes tristes qui s'étendent entre la capitale de la Franche-Comté et le chef-lieu de la Haute-Saône. L'hiver donnait un aspect plus insipide encore à ce sol rocailleux à la végétation rare, dans le voisinage duquel on est loin de soupçonner les riches plaines du Doubs. C'est à ce curieux contraste que je réfléchissais quand le curé, qui était seul avec moi dans le compartiment, me dit en me présentant pour la troisième fois sa tabatière ouverte: « Nous aurons sans doute vingt minutes de retard; est-ce que vous n'avez jamais vu Besançon? » — « Il y a quelques années, j'ai eu occasion de voir la vieille cité, et j'ai conservé de ce voyage un assez agréable souvenir. Quelle est cette petite station dont nous approchons? » — « C'est Montbazon. » Presque aussitôt, le train s'arrêta et, dans notre compartiment, que vint ouvrir le garde-frein, grimpa le seul voyageur de l'endroit, un paysan du bon numéro, gros de corps, gros de figure, les yeux grands ouverts, ayant dans toute sa physionomie un air de naïveté non équivoque: « Bonjour, messieurs, dit le villageois, en s'installant sur ma banquette, en face de M. le curé, après avoir eu soin de retrousser la grosse jaquette de bure qui passait au-dessous de sa blouse bleue: Bonjour, monsieur. »

Le train s'était remis en marche. Ici, pour mon récit, une courte digression est nécessaire. Dans notre compartiment il n'y avait, en somme et en total, qu'une seule chaufferette; en effet, vous devez savoir, si l'un est arrivé d'y voyager, que, sur les lignes où ce système de chauffage est en usage, on peut se trouver dans telle gare à court de chaufferettes et, dans ces cas-là, certains compartiments sont réduits à n'en recevoir qu'une. Celle qui se trouvait dans notre compartiment chauffait pour le moment les pieds de M. le curé. Or le paysan qui s'était assis en face de lui, éprouva

à mettre les siens sur la chaufferette une satisfaction visible et qui n'échappa point à mon attention. Je voyais le bonhomme attacher des regards tout à fait curieux sur cet objet allongé en plomb dont la présence semblait l'étonner sérieusement. Rompant bientôt un silence qui commençait à lui peser, il dit en s'adressant d'un ton interrogateur à son vis-à-vis : « M. le curé, c'est bien commode, n'est-ce pas, d'avoir des bassines quand on voyage ; vous n'avez rien contre à ce que je profite ? » — « Evidemment non, monsieur, faites, sans vous gêner. Oni, vraiment, c'est une chose très commode ; quant à moi, je ne pourrais pas voyager sans chaufferette. » Là-dessus le paysan poussa un « Ah ! » si significatif que pour moi il n'y eut pas de doute qu'il ne se trompât sur le propriétaire de ce qu'il appelait une *bassine*. Il poursuivit après un instant d'ébahissement muet :

« Ça doit vous coûter cher, moi, c'est la première fois que je voyageois en chemin de fer, et pour de sûr que je n'y serions jamais voyagé de ma vie si une occasion comme ça ne s'était pas présentée ; c'est ma petite unique qui se marie, et je ne voulons pas manquer les

noces, ah non ! alors ! » M. le curé et moi nous exprimâmes notre étonnement simultané de voir un homme de cet âge voyager en chemin de fer pour la première fois. Mais le train s'était arrêté, et l'employé criait d'une voix sonore le nom de la station : « Je suis arrivé, dit le curé en se levant : messieurs, je vous souhaite bon voyage. » — « Merci », répondîmes-nous à M. le curé, déjà avait sauté à terre : « Hé ! monsieur, lui cria en se levant le paysan tout affairé, vous oubliez votre chaufferette. » Le curé, se retournant, et croyant à une plaisanterie de la part du villageois, lui répondit en riant pour lui rendre la monnaie de sa pièce : « C'est bon, je vous la donne. » Mais c'est que le paysan n'avait pas plaisanté du tout ; son air sérieux et son attitude ensuite me le prouvèrent jusqu'à l'évidence. Il se mit à tourner cette chaufferette, à la tâter, à la soupeser, *grommelant des mots tels que ceux-ci* : « Quel excellent homme ! Quel beau cadeau de nocce ! » L'idée que le vieux papa prenait le cadeau au sérieux et qu'il avait interprété si naïvement la réponse de notre compagnon de voyage me faisait rire de si bon cœur que j'avais peine à dissimuler ma gâté.

Le paysan manifesta son contentement vingt minutes durant, jusqu'à la station suivante, qui était le terme de son voyage. En entendant le nom de la station, le bonhomme prend son chapeau, et, après être descendu, me dit : « Pardon, voudriez-vous me donner un petit coup de main et m'aider à charger ma chaufferette. » Le ton duquel cela était dit ne permettait plus la moindre doute, et, désirant voir la fin de cette histoire, je vins aider mon bon ami à lui charger le bagage qui n'était pas des plus légers : « Ouf ! merci ! » exhalait le porteur, qui se dirigea aussitôt vers la station, tenant son billet entre les dents, la chaufferette sur l'épaule droite et son parapluie de la main gauche. Il s'avança d'un pas sûr, avec un sang-froid imperturbable, ne remarquant pas les têtes qui se plantaient à toutes les fenêtres, l'employé qui regardait stupéfait : « Où allez-vous avec ça ? » demanda ce dernier au voyageur, qui lui faisait signe de lui retirer son billet d'entre les dents. — « Moi ? je vas chez ma fille, » — « Qui vous autorise à prendre cette chaufferette ? » — « De quoi ? elle est à moi. » — « Comment à vous ? » — « Mais, bien sûr, puisque c'est M. le curé qui me l'a donnée. »

Au milieu des éclats de rire des voyageurs du train et de plusieurs personnes qui étaient à la station, des explications bruyantes s'élevèrent entre l'employé et le paysan, qui le mandait qu'on lui payât le prix de sa bassine, qu'à moins de cela il ne lâcherait pas. Et le curé est que la chaufferette ne prit plus ce train-là parce que nous étions déjà loin, que nous voyions encore sur l'épaule du paysan.

MARCHÉS

FRIBOURG, — LE 14 JANVIER

Le sac de 100 kilos de	FR. C.	FR. C.
Froment,	23 — à	24 —
Messel,	20 — à	21 —
Seigle,	18 50 à	19 50
Epeautre,	— — à	— —
Orge,	17 — à	18 50
Avoine,	16 — à	18 —
Esparsettes,	— — à	— —
Poisette blanche,	— — à	— —
Poisette noire	— — à	— —

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Les ouvriers et les ouvrières

commettent souvent une grande faute en ne faisant pas assez d'attention aux premiers troubles qu'ils remarquent dans l'alimentation et dans la digestion (affections) du foie ou de la bile, hémorrhoides, etc.) car en employant à temps les célèbres *Pilules suisses* du pharmacien Brandt, des maladies souvent graves auraient été évitées et l'ouvrage n'aurait pas été arrêté. Prix de la boîte 1 fr. 25. (H9629X) (864 d)

Dans toutes les pharmacies.

Obligations hypothécaires

à lots de la ville de Fribourg
TIRAGES
des séries au 15 février
des numéros au 15 mars
4 obligations rembours. à 5,000 20,000
21 » » à 50 1,050
40 » » à 40 1,600
1060 » » à 13 13,780
Ces obligations sont en vente
à 12 francs pièce chez (22)

MM. WECK & AEBY
à FRIBOURG, Suisse.

MANÈGE DE FRIBOURG

Cours d'équitation à prix réduits pour militaires de toute arme et de tout grade. Inscription chez le soussigné jusqu'au 20 courant.
F. Cotting, capitaine.

AVIS AUX CULTIVATEURS

La Filature de lin Burgdorf à Burgdorf (Berne) se charge, comme par le passé, du filage à façon du lin, du chanvre et des étoupes. Elle est à même de produire du bon fil, propre et régulier. Les matières sont filées dans leur longueur naturelle. (H. 1865 Y.)
Sur demande l'établissement fait aussi la toile. — Prix modérés.
Dépôts :
MM. Fréd. Majeux à Fribourg.
Dougoud-Ayer à Romont.
Eug. Weber à Bulle. (872)

Patronage

des apprentis et ouvriers.

Une jeune personne de la Suisse allemande, âgée de 15 ans, très robuste, et connaissant la manière de soigner les enfants désire se placer comme bonne.

Une jeune personne de la Suisse allemande, connaissant les travaux d'un ménage, désire se placer dans une bonne famille, où elle pourrait apprendre le français. Une place de fille de magasin lui conviendrait aussi.

Un jeune homme de 16 ans, Fribourgeois, ayant fait de bonnes études primaires et muni de bons certificats, désirerait entrer dans un bureau comme copiste, ou apprendrait un état. Il paierait l'apprentissage par son travail.

Un jeune commis de la Suisse allemande désire se placer dans la Suisse romande pour se perfectionner dans la langue française.

Un instituteur d'un certain âge, désire se placer comme administrateur ou gérant de préférence dans la Suisse française.

Deux bonnes cuisinières, dont l'une d'âge mûr, munies de bons certificats, désirent se placer. (184 et 185)

Une jeune fille de la Suisse allemande connaissant la couture et les travaux du ménage, demande à se placer dans une famille où elle aurait l'occasion d'apprendre le français. Elle ne demanderait pas de gages. (192)

Une bonne tailleurse désire de l'ouvrage. (82)

Un garçon de 19 ans désirerait une place de cocher. (193)
On demande dans une bonne famille une jeune fille de la campagne. (196)

AUX MÉNAGÈRES
Demandez dans tous les magasins de drogueries et d'épicerie la
LESSIVE NAHRATH
Ce produit indispensable dans tous les ménages, buanderies, hôpitaux, etc., donne au linge une blancheur et souplesse parfaites.
LA LESSIVE NAHRATH
fabriquée avec de l'huile des Indes épurée (système Nahrath) ne contient aucune matière corrosive et ne nuit nullement à la conservation du linge. Elle économise de la peine, du temps et des frais. (H 171 X) (13)
La supériorité incontestable de la Lessive Nahrath a seule forcé nos concurrents à faire tant de réclames en faveur d'articles similaires, mais bien inférieurs.
Dépôt général et Vente en gros chez MM. Vicarino & Cie à Fribourg.

En vente à l'imprimerie catholique.
ALMANACHS ET AGENDAS DE POCHE
DU CANTON DE FRIBOURG
POUR L'ANNÉE 1884
Contenant un modèle pour compte de caisse, les tableaux d'intérêt et d'escompte, le tableau comparatif des poids et mesures, les observations météorologiques, le calendrier des saints, les foires et marchés, les autorités fédérales et cantonales, etc., etc.
Prix de l'Agenda, en peau, avec languette 2 fr. 80 ; en peau, sans languette, 2 fr. 50 ; de l'Agenda cartonné 1 fr. 20 ; de l'Agenda sans couverture 1 fr. ; de l'Amanach de poche, cartonné, 60 et 70 centimes.

En vente à l'imprimerie catholique
MANUALE RITUUM
Liturgiæ Romanæ
ad usum venerabilis cleri præsertim ministerio parœciarum addicti, necnon alumnorum ad sacrum ministerium aspirantium, ex fontibus authenticis concinnatum a
R. D. F.-X. PILLER, theologiæ professore
Seconde édition, soigneusement revue. In-8° de plus de 500 pages. — Prix : 4 fr. 50.
Comme le dit l'auteur, ce Manuel s'adresse aux élèves des grands séminaires et aux curés vonés au ministère des paroisses. Ecrit dans un style très pur et d'une clarté remarquable, il sera une bonne fortune entre les mains de MM. les ecclésiastiques qui, désireux d'exercer convenablement leurs fonctions liturgiques (*omnia honeste et secundum ordinem fiant*. I Cor., xiv, 40), n'ont pas le loisir d'étudier des ouvrages volumineux. L'édition présente à une opportunité précieuse, parce qu'elle contient et explique les nouvelles rubriques prescrites par S. S. Léon XIII qui entrent en vigueur avec l'année 1884.

VIENT DE PARAITRE :
LE
Directoire diocésain
pour
1884
En vente dans les librairies. Dépôt général à l'Evêché.
Prix : 80 cent.

En vente au profit d'une bonne œuvre
A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE ET CHEZ M^{rs} MEYLL LIBRAIRE
VIE
DE
MONSIEUR ANASTASE HARTMANN
DE L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS
capucin, Vicaire apostolique de Patna,
par le P. ANTOINE-MARIE,
secrétaire de Sa Grandeur.
Prix 2 fr.

En vente à l'imprimerie catholique
CONFÉRENCES
AUX DAMES DE LYON
PAR
MGR MERMILLON
2 volumes in-12, prix : 3 fr.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE :
LE DARWINISME
et l'expression des émotions chez l'homme et chez les animaux, par l'abbé A. LECOMTE, docteur ès sciences naturelles, chanoine honoraire, inspecteur de l'enseignement, etc.
Un beau vol. in-8° de vi-461 pages. 5 fr.

FRIBOURG, LA SUISSE
ET
LE SONDERBUND
1846-1861
PAR
Pierre ESSEIVA
Un beau volume in-8°, de 520 pages.
Ce splendide travail historique vient de recevoir de Rome la plus haute des approbations celle de S. S. LEON XIII.
Le prix du volume est de CINQ FRANCS.

DIPLOME à ZÜRICH 1883